



### **Les ministres de la république lorsqu'ils sont hors du Cameroun ont droit à des émoluments qui donnent le tournis.**

Comme depuis plusieurs années, le gouvernement est engagé dans la réduction du train de vie de l'Etat. Cette prescription faite par le Président Paul Biya en 2014, lors d'un Conseil des ministres, a été renouvelé le 5 avril 2019, à travers un acte du nouveau Premier Ministre.

Dans un message porté, adressé aux membres du gouvernement, Joseph Dion Ngute informe qu'à l'avenir, «seules les missions statutaires dont l'utilité pour le Cameroun est avérée seront autorisées». Ainsi, fait savoir le PM, «les demandes d'autorisation de sortie du territoire, en vue de la participation à des activités telles que les conférences, les séminaires, les colloques ou les remises de prix seront systématiquement rejetées, en particulier lorsque ces déplacements sont supportés par le budget de l'Etat ou celui des organismes concernés».

Faisant suite à cette nouvelle orientation, le quotidien Mutations paru ce lundi 8 avril 2019 détaille les indemnités de mission des ministres et assimilés. Un document tiré du décret présidentiel du 12 octobre 2000.

Les membres du gouvernement touchent ainsi des montants pouvant atteindre 250 000 FCFA par jour.

Missions à l'intérieur du territoire national:

- Premier Ministre (100 000 FCFA/jour)
- Ministre d'Etat, ministre, ministre délégué et assimilés (75 000 FCFA/jour)
- Secrétaire d'Etat et assimilés (60 000 FCFA/jour)

Missions à l'étranger: Zone I (Afrique sauf l'Afrique du Sud et les pays d'Afrique du Nord):

- Premier Ministre (175 000 FCFA/jour)
- Ministre d'Etat, ministre, délégué et assimilés (150 000 FCFA/jour)
- Secrétaire d'Etat et assimilés (130 000 FCFA/jour)

Zone II (République d'Afrique du Sud, pays d'Afrique du Nord, Moyen Orient, Proche Orient, l'Europe à l'exception de l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse et les pays de l'ex-URSS)

- Premier Ministre (200 000 FCFA/jour)
- Ministre d'Etat, ministre, délégué et assimilés (180 000 FCFA/jour)
- Secrétaire d'Etat et assimilés (160 000 FCFA/jour)

Zone III (Amérique, Asie, Océanie, Pacifique, Allemagne, Autriche, Suisse, pays de l'ex-URSS)

- Premier Ministre (250 000 FCFA/jour)
  - Ministre d'Etat, ministre, délégué et assimilés (230 000 FCFA/jour)
  - Secrétaire d'Etat et assimilés (200 000 FCFA/jour)
-